

 <p>GROUPEMENT HOSPITALIER NORD</p> <p>Hôpital de la CROIX-ROUSSE Hôpital P. GARRAUD Hôpital F. DUGOUJON</p>	<p>PROFIL DE POSTE</p> <p>GRADE : I.D.E en Salle de Réveil Post-Interventionnelle</p> <p>POSTE A TEMPS PLEIN : 100 %</p>	<p>Version : 3</p> <p>Rédacteurs : C.RECCHIA/N.LEMAISSI/ J.RENOUF</p> <p>Resp.Valid : C. RECCHIA</p> <p>Date Validation : AOUT 2019</p>
--	---	---

Groupement Hospitalier	: NORD
Etablissement/Site	: Hôpital de la Croix Rouse
Pôle d'activités médicales	: Spécialités médico-chirurgicales
Secteur/Unités	: bloc opératoire
Responsable médical du pôle	: Pr Ph. CERUSE
Chef de Service anesthésie	: Pr F. AUBRUN
Directeur référent	: M LAHAYE
Directeur coordonnateur Général des Soins	: A. BERTHOLLET
Cadre supérieur du pôle	:
Cadre supérieur Coordonnateur du plateau technique	: G. LACHENAL
Cadre supérieur Clinique	: C. LA ROSA
Attaché d'Administration	: A. VALENTIN

PRESENTATION GENERALE DU GROUPEMENT

Le Groupement Hospitalier Nord comprend 1145 lits et places répartis au sein de quatre pôles d'activité :

- Le Pôle d'activités Médecine
- Le Pôle d'activités des Spécialités Médico Chirurgicales
- Le Pôle d'activités Gériatrie (sites Hôpital F. Dugoujon et P. Garraud)
- Le Pôle Gynécologie, Obstétrique, Néonatalogie, Génétique

Le groupement hospitalier Nord regroupe 3 établissements :

- L'Hôpital de la Croix-Rousse
- L'Hôpital Gériatrique F. Dugoujon (adossé au PAM de Gériatrie)
- L'Hôpital Gériatrique P. Garraud

Le groupement est également doté d'un :

- Centre de Biologie
- Plateau d'Imagerie regroupant l'Imagerie Conventionnelle et l'Imagerie Interventionnelle, IRM et médecine nucléaire en GIE

PRESENTATION DE L'UNITE et du POLE

Le Plateau Technique Opératoire est situé au 1^{er} niveau du bâtiment R sur le site de la Croix-Rousse.

Il comporte 20 salles d'opération réparties en 4 secteurs :

- Chirurgie ORL/Chirurgie CMF / Chirurgie digestive / Chirurgie plastique et réparatrice = 9 salles.
- Chirurgie Ophtalmo / chirurgie Orthopédiques = 6 salles + 2 Pré-induction.
- 2 salles d'endoscopie digestive, 2 salles de radio interventionnelle.

Une S.S.P.I. centralisée de 28 postes dont 22 opérationnels

Prise en charge des patients adultes en activité programmée (ambulatoire et hospitalisation conventionnelle) et activité d'urgences et semi-urgences.

POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE

L'infirmier est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur Coordonnateur Général des Soins (Art. 4 Décret du 19 Avril 2002 portant statut de Directeur des Soins de la fonction publique hospitalière) et par délégation du Cadre supérieur de santé de pôle, du cadre supérieur de santé clinique et du cadre de santé de l'unité.

Liaisons fonctionnelles :

Directeur coordonnateur Général des Soins	: A. BERTHOLLET
Cadre supérieur du pôle	:
Cadre supérieur Coordonnateur du plateau technique	: G. LACHENAL
Cadres de Santé IADE	: N. LEMAISSI

L'I.A.D.E. exerce ses fonctions sous la responsabilité médicale des médecins anesthésistes réanimateurs et sous la responsabilité paramédicale du directeur de soins et du cadre de santé d'anesthésie. En collaboration avec l'encadrement des blocs opératoires.

Placé(e) sous l'autorité directe du cadre de santé d'anesthésie à qui il (ou elle) rend compte cet(te) I.D.E. exercera ses missions en collaboration avec :

- les secteurs opératoires : OPH, Orthopédie, O.R.L. CMF, Digestif, Plastie/Réparatrice, Endoscopie, Radiologie, Cardiologie interventionnelle, Scanner et S.S.P.I
- la pharmacie
- le service biomédical du Groupement Hospitalier Nord
- le service économique du Groupement Hospitalier Nord
- la matériovigilance.
- le service d'hygiène de la croix Rousse
- les services prestataires.

Sa fonction s'exerce dans le respect de la réglementation en lien avec l'ensemble des « vigilances ».

L'IDE de SSPI travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle médicale et paramédicale. Il participe à la prise en charge des patients après un acte opératoire et assure la surveillance post-interventionnelle sous la responsabilité d'un médecin anesthésiste-réanimateur.

« L'exercice de la profession d'infirmier comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé. »

L'infirmier Diplômé d'Etat a un niveau de compétences professionnelles, cliniques, techniques et de soins spécifiques dans les domaines de surveillance des patients en période post opératoire qui a pour objet de contrôler les effets résiduels des médicaments anesthésiques et leur élimination.

Il fait face, en tenant compte de l'état de santé du patient, aux complications éventuelles liées à l'intervention ou à l'anesthésie. Il accomplit des soins relevant de son rôle propre et de son rôle sur prescription médicale.

Il assure la continuité et la qualité des soins dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

La fonction de l'I.A.D.E. est définie par les textes :

- décret n° 2002-194 du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.
- l'arrêté du 17 janvier 2002 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier anesthésiste.
- Textes législatifs :
- CSP : Livre I : Etablissements de santé, Titre II : Equipements sanitaires, Chapitre 4 : Conditions techniques de fonctionnement, Section 1 : Activité de soins, Sous-Section 5 : Anesthésie
- CSP : Livre III : Auxiliaires médicaux, Titre Ier : Profession d'infirmier ou d'infirmière, Chapitre Ier : Exercice de la profession, Section 1 : Actes professionnels
- CSP : Livre III : Auxiliaires médicaux, Titre Ier : Profession d'infirmier ou d'infirmière, Chapitre Ier : Exercice de la profession, Section 3 : Diplôme de spécialité, Paragraphe 2 : Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste

- CSP : Livre III : Auxiliaires médicaux, Titre Ier : Profession d'infirmier ou d'infirmière, Chapitre 2 : Règles professionnelles
- Décret n°96-32 du 15 janvier 1996 relatif à la matériovigilance exercée sur les dispositifs médicaux et modifiant le code de la santé publique
- Arrêté du 3 octobre 1995 relatif aux modalités d'utilisation et de contrôle des matériels et dispositifs médicaux assurant les fonctions et actes cités aux articles D. 712-43 et D.712-47 du code de la santé publique.

ACTIVITES ET FONCTIONS PRINCIPALES DU POSTE

L'activité de l'infirmier en SSPI se fait selon une organisation de travail prédéfinie, en lien avec l'IADE régulateur avec qui il collabore.

Soins

- Dispense des soins individualisés au patient quel que soit le secteur. Les soins peuvent relever du rôle propre de l'IDE ou du rôle sur prescription par le MAR référent.
- Collabore avec les différents partenaires de soins dans le cadre d'une activité programmée
- Assure la sécurité et la prise en charge des patients en SSPI, sous la responsabilité de l'ADE et du médecin anesthésiste.
- Assure des transmissions écrites et orales lors du transfert du patient dans l'unité d'hospitalisation.
- Participe à la prise en charge et l'évaluation de la douleur post-opératoire.
- Est impliqué, en collaboration avec les infirmiers anesthésistes, dans les processus de vigilances hospitalières et veille à l'application des procédures concernant l'Hémovigilance, la Matériovigilance, la Lutte contre les maladies Nosocomiales.

Organisation

Il est impliqué dans :

- L'application de la législation en matière d'administration de produits du tableau B ainsi que les commandes de pharmacie,
- la gestion des consommables, des produits pharmaceutiques et du matériel avec les différents membres de l'équipe,
- la maintenance et la révision du chariot d'urgence
- l'évaluation de nouveaux équipements et dispositifs médicaux avec le médecin anesthésiste réanimateur et l'encadrement,
- les procédures administratives et informatiques.

Hygiène

Respecte et met en œuvres les procédures concernant l'hygiène

Formation

- participe à l'encadrement et au suivi pédagogique des étudiants
- participe à des actions de formation au sein du service, dans l'établissement ou l'institution
- participe à des actions de recherche dans le cadre des objectifs définis par l'Etablissement, le Service Infirmier et les responsables du Secteur d'anesthésie.

COMPETENCES /QUALITES ACQUISES ET /OU A DEVELOPPER

Connaissances

Selon les textes règlementaires, l'infirmier doit avoir reçu une formation dans la prise en charge et la surveillance des patients en SSPI. Les formations seront organisées par l'école de formation IADE sous la forme de formations théoriques et de compagnonnage.

L'IDE doit être en capacité d'observer et d'évaluer la situation clinique du patient.

Il doit maîtriser les connaissances en matière de réveil anesthésique.

Technique

- Rigueur dans l'entretien et le contrôle du matériel biomédical
- capacité d'utilisation après formation : les appareils de monitoring, réchauffeurs, pompes antidouleur, pompes volumétriques

Organisationnel

- S'adapter aux situations d'urgence modifiant rapidement la charge de travail.
- Savoir appréhender les situations d'extrême urgence avec calme, rigueur et maîtrise de soi.
- Faire preuve d'implication professionnelle

Relationnel

- Faire preuve de discrétion et respecter le secret professionnel.
- Etre capable de travailler dans un espace clos et restreint
- Savoir s'intégrer et collaborer avec les différentes équipes chirurgicales, anesthésiques et l'ensemble des partenaires, notamment IADE et ASD des blocs opératoires.
- Avoir une relation adaptée avec les patients dans les phases d'accueil, d'installation, de réveil en SSPI et du transfert dans les unités d'hospitalisation.

Economiques

- Etre vigilant dans la rationalisation du travail, des actions et dans l'optimisation des moyens.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste à 100%, classé à repos fixes soumis au pointage.
- Roulement à repos fixes : horaires en 7h30. Plage de travail de 8h00 à 18h50.
- Projet formation IADE souhaité.
- 15 RTT
- 28 CA

Le port d'une tenue professionnelle réglementaire est exigé (manches courtes, cheveux attachés, absences de bijoux...), tenue civile impérative au self.

Ce profil de poste peut être sujet à modifications en fonction de l'évolution des organisations de travail et des activités